

Compte-rendu de la réunion ARPE du 4 novembre 2015

Lieu : Salle de réunion Mairie de Saint-Maurice sur Dargoire

Présents : Christine DANGOIN – Aude MATRAT – Marie-Claire OLLAGNIER – François BOURGAIN – Michel CHAMPAILLER – Jean-Yves LEMONTREER – Pascal TARRADE – Jean-Marc ORAISON

Excusée : Hélène LISAMBERT

Rédacteur du CR : Jean-Marc ORAISON

Ordre du jour :

- 1) CR de la rencontre ARPE avec la Mairie de St Maurice
- 2) CR de la réunion à la COPAMO sur la transition énergétique
- 3) Projet de VEPM de travailler sur un projet de centrale solaire associative
- 4) Organisation des prochaines animations :
 - . semaine de la Solidarité Internationale
 - . événement pour la COP 21 ?
 - . marché de Noël
 - . réveillon solidaire
 - . conférences ...
- 5) Questions diverses : demande de SMAC , etc...

Point 1 - Rencontre ARPE avec la Mairie de St Maurice :

François a rappelé l'objet de la réunion :

En juin Martine SUREL rencontrant François à la sortie de l'école, lui dit qu'elle voulait interdire dans le futur les manifestations ayant lieu à la Ferme des Clarines pour des raisons de sécurité.

ARPE a donc pris l'initiative en septembre de demander un rendez-vous à la mairie pour obtenir des éclaircissements sur ce point. La réunion a été fixée le 29 octobre à la mairie de St Maurice.

MC. OLLAGNIER, F. BOURGAIN et JM. ORAISON ont donc rencontré ce jour Martine SUREL et Raymond DUBREUIL.

Martine SUREL a dit qu'elle allait dans la déclaration annuelle que la mairie doit faire à la préfecture du Rhône concernant la liste des Établissements Recevant du Public (ERP) de la commune, déclarer la Ferme des Clarines comme ERP.

Des discussions ont eu lieu sur le type de manifestations (marché, repas, conférences...), les lieux où elles se déroulent dans la ferme, les fréquences de ces manifestations, le nombre de personnes y participant et de l'obligation ou non de déclarer la Ferme des Clarines comme ERP de catégorie 5 (doit-on considérer que ces manifestations sont uniquement

occasionnelles ou suffisamment fréquentes pour obliger la déclaration de la ferme en ERP). Il a été précisé qu'aucune réglementation n'existait concernant les marchés à la ferme. Martine SUREL souhaite nous a-t-elle dit combler ce vide juridique.

La mairie restant sur ses positions il a été convenu qu'une visite d'une commission de sécurité (composée de la mairie, du SDIS et de la préfecture) sera organisée à la Ferme des Clarines à une date non encore définie.

Lors de cette réunion nous avons ensuite rencontré à notre demande Jean GRENIER en charge de l'aménagement du territoire sur Saint-Maurice. Nous avons exposé notre souhait en tant que association travaillant sur l'environnement d'alimenter leur réflexion par des échanges avec la municipalité sur les sujets concernant l'aménagement du territoire et la transition énergétique. Nous lui avons indiqué qu'ARPE était en contact avec la COPAMO pour travailler sur le sujet de la transition énergétique de la communauté de commune.

Jean GRENIER s'est alors présenté comme un ancien technicien de TOTAL en retraite, étant bien au fait de la problématique de l'énergie et du transport car dans sa vie professionnelle il s'occupait de l'acheminement par mer, rail, route et oléoduc des produits pétroliers. Il considère que le sujet de la transition énergétique est complexe, affaire de professionnels et qu'il faut se méfier des fausses bonnes idées alimentées par des groupes d'intérêt. Il se pose des questions par exemple sur l'impact environnemental des déchets liés aux panneaux solaires. Par contre il s'intéresse de très près à l'implantation de lampadaires autonomes dans la commune évitant de tirer des câbles sur plusieurs kilomètres. Il nous a aussi avoué qu'il ne s'était pour l'instant peu investi dans la commission développement durable de la COPAMO et ignorait ce qui s'y passait. En fin de réunion Jean GRENIER s'est dit prêt à collaborer avec ARPE et qu'il nous recontactera.

Suite à cet exposé Marie-Claire nous a informés qu'elle allait contacter le Comité d'Action Juridique (appui juridique en milieu rural) et le prestataire sécurité/incendie de la ferme lui a conseillé de contacter le SDIS avant que la commission ne vienne.

On pourra aussi se rapprocher des autres manifestations de ce type (le marché de Soucieux, les organisateurs de « Fermes en Fermes »...) pour savoir comment ils traitent cette problématique.

Après discussion sur les stratégies à suivre, nous avons décidé de monter un dossier sécurité :

- a) Aude contactera des anciens collègues qui au sein de leur entreprise géraient les dossiers sécurité lors d'événements.
- b) On établira une « charte de bonne conduite sécurité » à suivre lorsqu'on organisera un événement à la Ferme des Clarines qui sera validé pour chaque événement (apposition d'une signature d'un contrôleur). Pour cela on s'appuiera sur les textes juridiques et on examinera leurs adéquations avec les lieux et de nos pratiques et apporterons les modifications nécessaires pour être en règle.

Le but de cette opération est de gérer la sécurité et de bien montrer à une commission de sécurité que nous sommes actifs pour garantir la sécurité des participants aux manifestations ayant lieu sur la ferme.

Depuis notre réunion déjà 2 personnes se sont portées volontaires pour travailler sur le sujet : Pascal et Jean-Marc. D'autres personnes peuvent se joindre à nous (Hélène ?).

Point 2 et 3 - Réunion à la COPAMO sur la transition énergétique et projet de VEPM de travailler sur un projet de centrale solaire associative :

A cette réunion qui a été organisée par la COPAMO le 21 septembre 2015 et animée par Ghislaine DIDIER (Vice-Présidente déléguée au Développement Durable, à la Politique Environnementale, à l'Agenda 21 et au PCET) étaient invités ARPE, 1.2.3 Soleil, SCL et Les Amis du Vieux-Mornant.

En effet dans sa lettre d'invitation, Ghislaine DIDIER écrit : « *La COPAMO s'engage dans une démarche de développement durable et souhaite travailler sur 3 volets : la transition énergétique, l'éco-mobilité et biodiversité avec 3 niveaux d'actions : la COPAMO, les communes et le territoire, et souhaite associer les associations à la démarche de sensibilisation des habitants au changement climatique et à l'urgence d'agir de la COPAMO* »

François qui représentait ARPE à cette réunion a fait un CR de celle-ci

La COPAMO prévoit au cours de l'année 2016 des animations de sensibilisation de la population avec :

- Une soirée débat à l'Espace Jean Carmet autour du film de Luc Jacquet « La glace et le ciel »
- Une opération de détection de fuite thermique des bâtiments de la COPAMO
- La visite d'une centrale photovoltaïque
- Autres animations

Au cours de cette réunion, il a été présenté un rapport d'Hespul sur la transition énergétique sur le territoire de la COPAMO.

Ce travail avait été exposé à la commission développement durable de la COPAMO lors d'une réunion ayant eu lieu le 9 septembre 2015 (Jean Grenier nous a dit de ne pas y avoir participé).

Ce travail montre que :

aujourd'hui la répartition des sources d'énergie consommée sur la COPAM est la suivante :

57% produits pétroliers

20% électricité

12% gaz

11% énergie renouvelable locale

dont 6% bois chaudières automatiques/ 3% solaire photovoltaïque/ 1% solaire thermique/ 0% éolien

les économies d'énergie doivent constituer une priorité, l'objectif étant d'économiser d'ici 2050 :

-35% pour l'agriculture

-45% pour l'industrie

-49% pour le tertiaire

-55% pour le résidentiel

-63% pour le transport.

une hypothèse possible pour le développement des énergies renouvelables sur la COPAMO

1250 maisons équipées en énergie bois

1750 maisons équipées en géothermie

1 unité type méthanoly (centrale de méthanisation)

7 petites unités de méthanisation à la ferme

3 mats de 80m pour l'éolien

40 000 m² de capteurs solaires thermiques

30% de toitures (tous bâtiments confondus) de cellules solaires photovoltaïques.

Jean-Marc a vu une présentation similaire lors du café citoyen organisé à Orliénas par « Orliénas Demain » le 9 octobre et présenté par une intervenante d'Hespul. Au cours de cette soirée, il y a eu projection d'un film sur une initiative citoyenne dans le Pilat qui a conduit à monter une SAS pour implanter sur la commune des Haies des panneaux photovoltaïques. La projection a été suivie d'une discussion avec Hervé Cuilleron qui est un des participants à cette initiative citoyenne et qui a expliqué comment ils avaient monté ce projet. Suite à cela Marc DELORME a informé que VEPM avait monté un groupe de travail sur le montage de ce type de projet sur la COPAMO.

Ghislaine DIDIER présente à cette soirée a dit que la COPAMO était prêt à soutenir ce projet mais n'a pas précisé sous quelle forme car la COPAMO semble attendre des associations que le projet arrive étude technique faite et dossier de financement déjà finalisé ?

La question qui a alors été posée est de la participation ou non d'ARPE au groupe de travail de VEPM.

Les participant à cette réunion ont décidé que ARPE participait à ce groupe de travail mais sans adhérer à VEPM (l'adhésion de l'association n'étant pas obligatoire). La prochaine réunion de VEPM sur ce sujet aura lieu le 18 novembre 2015 à 20h30 à la maison des associations Salle Rodin. Jean-Yves et Jean-Marc iront à cette réunion.

Point 4 : Organisation des prochaines animations ARPE :

. semaine de la Solidarité Internationale aura lieu sur le marché le 21 novembre :

Il y aura la présence d'associations, un soupe sera servie et un espace de gratuité mis en place (les objets donnés devront être des objets mobiles (pas de canapés par exemple) et le surplus qui restera après le marché sera donné à Emmaüs.

. Le 5 décembre faire le marché sur l'éducation avec des livres de la librairie LULU sur le sujet et un stand de l'association « Les petites bulles en couleur » (voir le site

www.facebook/Les.Petites.Bulles.Couleurs) qui recherche un financement collaboratif pour acheter une yourte servant à recevoir épisodiquement et gratuitement des enfants ayant des difficultés scolaires à l'école en collaboration avec le milieu scolaire mais aussi aux adultes ayant envie de se réconcilier avec l'apprentissage.

. marché de Noël aura lieu le 12 décembre :

Une réunion de préparation du marché de Noël aura lieu courant novembre (16 ? 18 ?)

. réveillon solidaire :

Il faut 2 ou 3 personnes qui s'en occupe (des volontaires ?). il faudrait aussi trouver une sono

. Organisation en janvier une présentation de la monnaie locale « la Gonette » qui se met en place à Lyon et ses environs, pour comprendre comment cela fonctionne et pourquoi pas l'introduire sur notre territoire.

. La SCL a versé une subvention de 300€ à ARPE pour la conférence gesticulée sur la fin du pétrole. Par contre nous partirions sur d'autres intervenant que ceux prévus au départ, car ceux-ci s'adressaient plus à des militants qu'à un large public, et le prix est très élevé

. La conférence sur le GIEC sera à prévoir au printemps vers le mois de mars.

. Prévoir une projection du film « On passe à l'acte »

. Proposition d'organiser une conférence sur l'économie solidaire avec Alain Duez (de l'Age de Faire) Jean-Yves prend contact avec Alain Duez pour voir les possibilités

Point 6 : Questions diverses :

Subvention de SMAC pour aider l'association à démarrer :

SMAC est une association d'éducation populaire pour le développement de la démocratie participative et a besoin d'un financement pour pouvoir démarrer et pouvoir communiquer sur le travail qu'ils ont effectués sur le PLU de Saint-Maurice sur Dargoire.

ARPE (association Action Réflexion Proposition pour l'Environnement) étant une association axée plutôt sur l'environnement est-elle légitime pour aider financièrement SMAC. Les deux associations partageant toutes les deux ce rôle d'éducation populaire il a été décidé par 4 voix pour et 3 abstentions (Michel ayant quitté la réunion avant la fin de celle-ci n'a pas participé au vote) d'aider SMAC par une subvention exceptionnelle. La somme a été fixée à 150€ avec un vote de 5 voix pour et 2 abstentions.

Autres informations :

Le jardin des écoles a redémarré. François et Hubert DELEAGE ont retourné le sol pour préparer le terrain.

ARPE a reçu une subvention de 1120€ du ministère de la Jeunesse et des Sports pour la que la maison des Semence fasse de la formation. La Maison des semence se montant en association

indépendante de ARPE, ARPE devra voir avec la Maison des Semence comment solder cette subvention.

Pour ALTERNATIBA RHONE, ARPE va recevoir 6000€ de la région. Une réunion est prévue entre ARPE et ALTERNATIBA RHÔNE pour solder les comptes.
